



Spécifications des gilets d'identification « Plan ORSEC nombreuses victimes »

*Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises
Section matériels, équipements et technologies de l'information et de la communication de
sécurité civile*



TABLE DES MATIÈRES

Table des matières	2
I. PRESENTATION	3
A. DESCRIPTION GENERALE	3
B. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES	4
II. SERVICES ASSOCIES	5
A. ENTRETIEN	5
B. INDICATEURS DE CONTROLE	5
C. CRITERES DE REPARATION ET DE REFORME.....	5
D. FORMATION	6
E. CONTACT CLIENTS/FOURNISSEURS	6
F. FIN DE VIE	6
III. TABLEAU DES TAILLES	6
IV. SCHEMAS INDICATIFS DES GILETS	7

I. PRESENTATION

Il s'agit de gilets pour l'**identification seule** (hors haute visibilité) des principales fonctions opérationnelles tenues par les personnels des services d'incendie et de secours lors de la mise en œuvre du plan ORSEC nombreuses victimes, par exemple. Ils ne peuvent être portés par les personnels au contact direct avec des incendies, la composition des matériaux ne le permettant pas. Ils se portent sur voie publique, que lorsque le risque lié à la haute visibilité n'est pas identifié par le COS.

A. DESCRIPTION GENERALE

Le gilet est décrit ci-dessous :

- Les gilets bleus, blancs et rouges sont dispensés du marquage CE suivant la NF EN ISO 20471 ;
- La fonction de la personne est précisée dans le dos du gilet sous l'inscription «SAPEURS-POMPIERS»;
- L'abréviation de la fonction à l'avant du gilet ;
- La couleur des gilets dépend de la fonction exercée au sein de l'opération ;
- Deux bretelles en matériau rétro-réfléchissant de couleur gris argent ou de couleur jaune ou de couleur verte, dans le dos et devant ;
- Deux ceintures en matériau rétro-réfléchissant de couleur gris argent ou de couleur jaune ou de couleur verte ;
- Pas de possibilité de mixage des couleurs des bandes rétro-réfléchissantes ;
- En option, un support auto-agrippant de $50^{+1} \times 50^{+1}$ mm situé devant, au milieu de la poitrine ou un support de bande patronymique de $100^{+1} \times 20^{+1}$ mm situé devant à droite, à hauteur de la poitrine, dans un coloris identique à celui de la matière de base.
- En option la mention «SAPEURS-POMPIERS» et «Nom ou N° du département » peut être ajoutée à l'avant du gilet.

Fonction	Couleur du gilet	Couleur des bandes	Abréviation de la fonction
Officier ramassage	Rouge	Grises ou jaunes	Officier ramassage
Officier évacuation	Bleu	Grises ou jaunes	Officier évacuation
Officier PMA	Blanc	Grises ou jaunes	Officier PMA
Médecin ramassage	Rouge	Vertes	Médecin ramassage
Médecin évacuation	Bleu	Vertes	Médecin évacuation
Médecin PMA	Blanc	Vertes	Médecin PMA

Note : Si l'option inscription « SAPEURS-POMPIERS » et « Nom ou N° du département » est prise sur l'avant du gilet, elle est placée à gauche.

B. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

1. INSCRIPTIONS

- Inscription « SAPEURS-POMPIERS » et « Nom ou N° du département » de 17^{+1}_{-1} mm de haut sur deux lignes, sur la bande rétro-réfléchissante du haut, devant et à gauche ;
- Inscription de la fonction de 17^{+1}_{-1} mm de haut sur deux lignes, sur la bande rétro-réfléchissante du haut, devant et à droite ;
- Inscription « SAPEURS-POMPIERS » et « identification » entre 40^{+1}_{-1} et 50^{+1}_{-1} mm de haut, sur deux ou trois lignes, sur la bande rétro-réfléchissante du dos centrée ;
- Police de caractères utilisée : SWISS ou HELVETICA ;
- Couleur du lettrage : bleu au pantone 541 C ;

2. MARQUAGE

En complément du marquage défini dans la norme NF EN ISO 13688, un emplacement de 40x10mm minimum est prévu pour l'affectation (par exemple pour préciser le nom du détenteur).

Le support des outils de traçabilité du gilet doit être apposé à côté de l'étiquette de marquage.

3. EXIGENCES COMPLEMENTAIRES

Les exigences complémentaires définies ci-après ont notamment pour objectif d'assurer la qualité de la confection et la durabilité du vêtement.

4. CONFECTION

- Fermeture des devants par au moins un ruban auto-agrippant d'une longueur minimum de 50x140 mm (crochet face extérieure et astrakan sur le côté de l'inscription).
- Les bandes de bretelle se raccordent au niveau des parties supérieures de la bande supérieure horizontale de ceinture ;
- La bande supérieure horizontale de ceinture est située à minima à 130^{+1}_{-1} mm du bas du panneau " sapeurs-pompiers " ;
- Le bandeau " sapeurs-pompiers " placé sur la face avant du gilet a une hauteur de $85^{+5}_{-5}mm$. Le haut du bandeau est situé à $230^{+5}_{-5}mm$ du pied de col ;
- Le panneau " sapeurs-pompiers " placé sur la face arrière du gilet a une hauteur de $210^{+5}_{-5}mm$. Le haut du panneau est situé à $110^{+5}_{-5}mm$ du pied de col ;

- Le pourtour du gilet est entièrement bordé par une bande textile dans un matériau et une couleur identiques à la matière de base ;
- Les extrémités des bandes rétro-réfléchissantes et des bandes auto-agrippantes sont recouvertes par le bordage.

5. FIL A COUDRE

- Coloris identique à la couleur de base et de coloris gris ou jaune pour les bandes rétro-réfléchissantes ;
- Résistance du fil selon la norme NF EN 2062.

6. BANDES AUTO AGRIPPANTES

- Coloris identique à celui du support de base ;
- Fréquence d'utilisation : résistance ≥ 5000 cycles ; Entretien
- Le gilet et son marquage doivent être conformes aux exigences techniques après 50 lavages à 60°C.

II. SERVICES ASSOCIES

A. ENTRETIEN

Le constructeur définit dans la notice d'instructions les opérations nécessaires au maintien en condition opérationnelle du gilet. Il précise dans la notice d'informations complémentaires la nature et la fréquence de ces opérations ainsi que la personne susceptible de réaliser ces opérations (utilisateurs ou tierce personne).

B. INDICATEURS DE CONTROLE

Le constructeur définit des indicateurs de contrôle du gilet, et les vérifications associées à ces indicateurs. Il définit également les niveaux de contrôles possibles et leur fréquence de réalisation par l'utilisateur, personnel compétent du SIS et ceux à effectuer par le fabricant (le cas échéant). Il les joint à la notice d'instructions et à la notice d'informations complémentaires.

C. CRITERES DE REPARATION ET DE REFORME

Le constructeur indique dans la notice d'informations complémentaires les critères de réparation et de réforme du gilet (périodicité des contrôles, personnels compétents pour les contrôles, réparabilité, ...).

Le constructeur indique dans la notice de prescription le nombre maximum de lavages admissibles avant la réforme du gilet.

Note à caractère incitatif :

Il est souhaitable d'envisager dans un avenir proche un essai de vieillissement réaliste qui permettrait d'apporter une information réelle sur la durée de vie envisageable du gilet.

D. FORMATION

La formation doit permettre aux utilisateurs d'utiliser l'équipement conformément aux caractéristiques techniques et aux performances précisées par la documentation du titulaire. Le contenu et la durée individuelle de la formation doivent être précisés dans un document joint avec la notice d'informations complémentaires.

E. CONTACT CLIENTS/FOURNISSEURS

Le constructeur doit mettre à disposition de son client les coordonnées téléphoniques, mail, fax et postale d'un contact saisissable en cas de besoin.

Le constructeur doit pouvoir réceptionner un message laissé 7j/7 et 24/24.

Le constructeur doit fournir une réponse par un correspondant dans les 48 heures ouvrées à compter de la notification du problème par voie mail / courrier / fax.

Dans les sept jours (7) ouvrées après contact, le constructeur doit fournir une proposition de solution.

F. FIN DE VIE

Le client doit disposer des informations suivantes :

- Un protocole de démontage / déconstruction du gilet ;
- La nomenclature des éléments composant le gilet et leur nature ;
- Les filières de recyclage, si elles existent, de chaque élément.

Note à caractère incitatif :

Afin de promouvoir l'approche du développement durable dans le cadre des équipements de protection individuel à usage des services d'incendies et de secours, il semble intéressant que les industriels se préparent dans les années à venir à reprendre, en fonction des demandes de l'appel d'offre, tout ou partie des effets usagés des services d'incendies et de secours afin de les recycler ou de les détruire avec récupération ou sous contrôle.

III. TABLEAU DES TAILLES

Tailles	S	M	L	XL	XXL	XXXL
Tour de poitrine du porteur en cm	88/96	96/104	104/112	112/120	120/128	128/136
Tour de taille du porteur en cm	64/72	72/80	80/88	88/96	96/104	104/112
Stature du porteur en cm	158/164	164/170	170/176	176/182	182/188	188/194

Les mesures indiquées sont celles du corps et l'ampleur nécessaire au vêtement est prévue.

IV. SCHEMAS INDICATIFS DES GILETS









